

La Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche Un pôle de compétences reconnu

Organisme pionnier et réputé nationalement dans le domaine des formations professionnelles liées à la gestion des milieux aquatiques et leur valorisation halieutique, la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche est depuis le 1^{er} janvier 1999 un centre du Syndicat Mixte Saône et Doubs, Etablissement Public Territorial regroupant :

- 3 régions
- 9 départements
- 7 agglomérations

pour définir et mettre en œuvre des stratégies cohérentes de gestion des rivières.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



MAISON NATIONALE DE
L'EAU ET DE LA PÊCHE

Syndicat mixte Saône et Doubs - Délégation d'Ornans

36, rue Saint-Laurent - 25290 Ornans
Tél. 03 81 57 14 49 - Fax 03 81 57 19 81
E-mail : mnep@wanadoo.fr

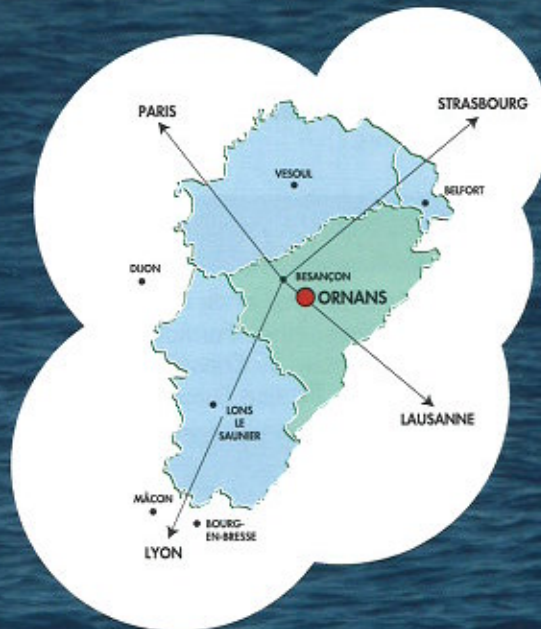
en partenariat avec



Horaires

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Responsable de la formation : Stéphane BENQUET
Secrétariat : Stéphanie LAMBERT



La Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche propose également :

- Des actions de formation professionnelle qualifiante :
 - Conseiller technique en aménagement des systèmes aquatiques.
 - Animateur guide moniteur de pêche.
- Des dispositifs de formation sur la gestion des milieux aquatiques spécialement adaptés pour les salariés en emploi-jeune et autres professionnels.
- Des actions de sensibilisation et de formation sur l'eau à destination des scolaires et des élus locaux.
- Des activités, à destination du grand public, individuelles ou en groupes (musée de la pêche, activités et séjours découverte sur l'eau et la pêche).

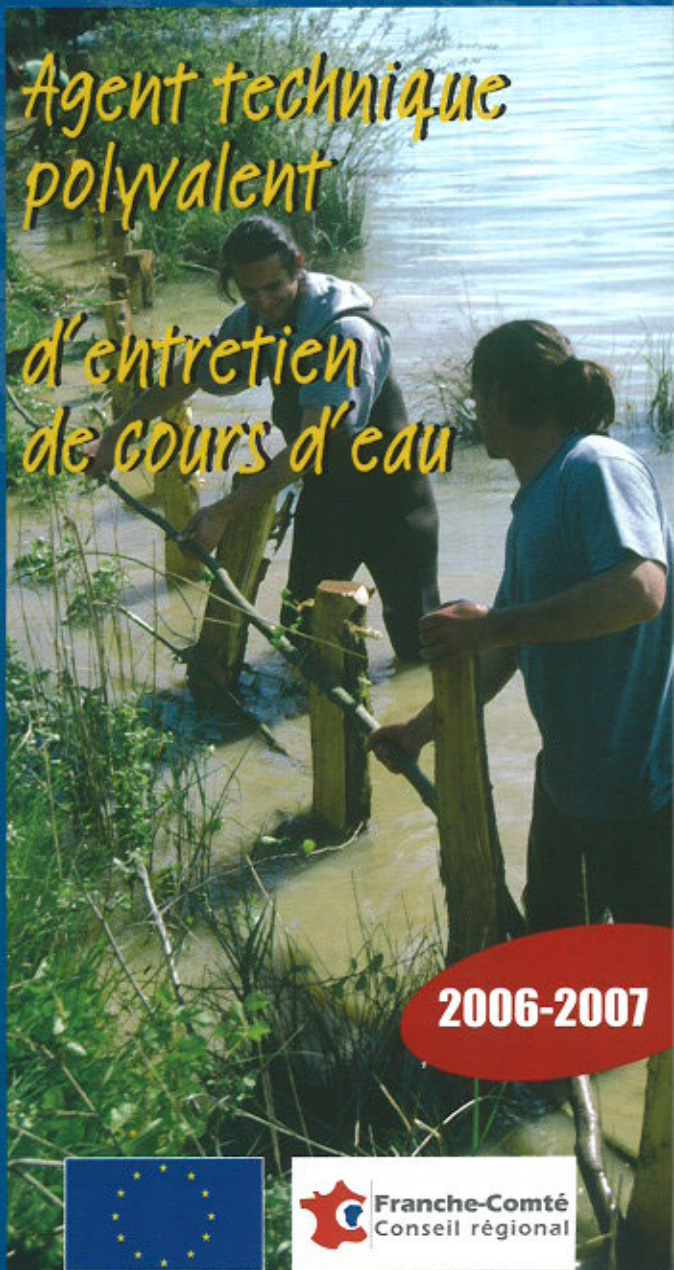
POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.



MAISON NATIONALE DE
L'EAU ET DE LA PÊCHE

Syndicat mixte Saône et Doubs - Délégation d'Ornans

Agent technique
polyvalent
d'entretien
de cours d'eau



2006-2007



OBJECTIFS Objectifs

- Acquérir les connaissances techniques nécessaires à la définition, l'exécution et l'encadrement des travaux d'entretien courant sur les rivières.
- Être capable de suivre les entreprises lors de la réalisation d'aménagement plus importants.
- Être capable d'assurer le suivi quotidien et la mise en place d'une politique de gestion des cours d'eau par une collectivité.

PUBLICS CONCERNÉS Publics concernés

- Ouvrier forestier souhaitant obtenir une qualification dans le domaine des travaux rivière.
- Tout public possédant des acquis en bûcheronnage. Une préformation (inscription indépendante) peut être suivie préalablement au CFPPA-CFAA Châteaufarine-Formation :
10, rue François Villon - BP 65805
25058 Besançon Cedex 05 - Tél. 03 81 41 96 40.

CONDITIONS D'ADMISSION Conditions d'admission

- Age : entre 18 et 45 ans.
- Niveau requis : BEP, CAP ou BAC.
- **Expérience professionnelle significative dans le domaine forestier ou public qualifié en bûcheronnage.**
- Sélection sur dossier et entretien avec une commission de recrutement courant juin/juillet ;
- Le candidat doit être sorti du système scolaire depuis au moins 12 mois.

PROGRAMMATION Programmation

- Mi-février à début juillet
- 755 heures dont 195 heures de stages pratiques (périodes définies ultérieurement)

EFFECTIFS Effectifs

10 à 12 stagiaires.

ORGANISATION Organisation

Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche, en collaboration avec Châteaufarine-Formation.
Avec le soutien financier du **Conseil Régional de Franche-Comté** et de **l'Union Européenne (FSE)**.⁽¹⁾

PROGRAMME Programme

Environnement socio-professionnel :

- Définition de l'activité ;
- Organisation et rôle des institutions ;
- Règlementation.

Connaissance des milieux aquatiques :

- Fonctionnement physique, chimie de l'eau et assainissement en milieu rural, écologie des poissons, pollutions et appréciation de la qualité des cours d'eau.

Gestion de la végétation rivulaire :

- Rôle et composition de la ripisylve ;
- Travaux de gestion : techniques, organisation, programmation et coût ;

Travaux d'aménagement :

- Les différentes techniques de protections de berges et du lit : techniques, modalités de mise en œuvre et coût.

Chantiers école :

- Réalisation de chantiers de gestion de ripisylve et de protection de berges : de l'exécution à l'encadrement.

Stage pratique en entreprise.

VALIDATION Validation

Module régional de niveau 5
(Rectorat de Franche-Comté).

CONDITIONS DE STAGE Conditions de stage

Formation conventionnée par le **Conseil Régional de Franche-Comté** ⁽¹⁾ pouvant donner lieu à rémunération.

- Frais d'instruction de dossier d'inscription : **10 €**.
Participation des stagiaires conventionnés au coût de formation : **gratuit**.
- Pour les salariés en Congé Individuel de Formation, coût pédagogique global du stage : **4.603,96 €**.

Déplacements, hébergement et repas à la charge des participants (liste communiquée aux stagiaires).

DÉBOUCHÉS Débouchés

Entreprises et associations œuvrant dans l'entretien des cours d'eau ; collectivités territoriales (syndicats, communautés de communes).

⁽¹⁾ sous réserve d'accord de financement préalable

⁽¹⁾ sous réserve d'accord de financement préalable

